Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Contrat de travail vs accord établissement

Par Jameson26

Bonjour, un salarié (transport routier de marchandises)a un vieux contrat de travail (28 ans) qui lui garantie une rémunération mensuelle de 215 heures,entre temps un accord établissement à vue le jour (2005 environ) qui fixe la rémunération au trimestre à 600 heures. Ma question est la suivante légalement l'employeur n'aurait-il pas du établir un avenant au contrat de travail ? Cordialement James.

Par ESP

Bonjour
Si un accord collectif est conclu ou révisé, les nouvelles dispositions conventionnelles s'imposent au salarié.

Par Jameson26

Merci beaucoup pour la réponse claire et précise